

PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LA PROROGATION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021 ET LES MODIFICATIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES BUREAUX D'INGÉNIEURS DE LA CONSTRUCTION ET DES TECHNIQUES DU BATIMENT A GENÈVE

AVENANT À LA CCT DU 1^{ER} JUIN 2011, MODIFIÉE LE 1^{ER} OCTOBRE 2016

Les parties signataires de la convention collective des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment à Genève, soit :

Pour la délégation patronale :

L'AGI, Association Genevoise des Ingénieurs

Pour la délégation syndicale :

Le syndicat UNIA ;
Le syndicat SIT ;

Ont convenu de proroger pour trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021, la convention collective de travail du 1^{er} juin 2011, modifiée au 1^{er} octobre 2016 et valable jusqu'au 31 décembre 2018, en apportant des modifications à certaines dispositions au regard de la pratique professionnelle observée.

La concurrence est de plus en plus forte dans le canton de Genève dans le secteur des bureaux d'ingénieurs par l'appel constant de travailleurs étrangers. L'extension de la CCT permet de lutter ainsi contre une dérégulation du secteur ainsi que de s'assurer que les entreprises versent à leur personnel des prestations conformes aux usages, soit à celles fixées par la CCT.

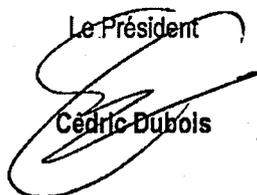
L'extension du champ d'application de la CCT constitue par ailleurs l'instrument nécessaire pour éviter le dumping social et, à terme, le démantèlement pur et simple des CCT et du partenariat social.

De ce fait, les parties signataires conviennent de requérir la prorogation et la modification des arrêtés d'extension du secteur.

Ainsi fait à Genève, le 30 août 2018

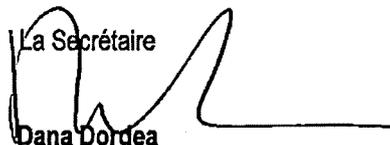
Pour l'AGI, Association Genevoise des Ingénieurs :

Le Président



Cédric Dubois

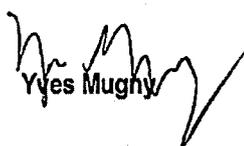
La Secrétaire



Dana Dordea

Pour le syndicat UNIA :

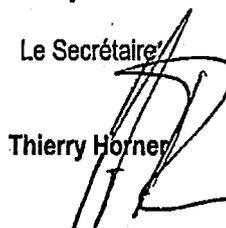
Le Secrétaire



Yves Mugny

Pour le syndicat SIT :

Le Secrétaire



Thierry Horner